



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

**SEANCE DU
01/07/2019**

Nombre d'élus :

- en exercice : 31
- présents : 21
- procurations : 3
- Suppléants : 1
- absents : 10
- ayant pris part au vote : 25

Étaient présents : Corinne CARDONNA, Pierre GOUVERNEYRE, Marc GRIVEL, Max VINCENT, Michel BALAIS, Claire BELLE, Jean-Marc NOTTIN, Françoise MAUPAS, Dominic BOYER-RIVIERE, Gérard DARDET, Pierre-Antoine COLLIN, Éric MOZOYER, Jean-Claude GRANGE, Isabelle CELEYRON, Anne-Laure MATHIAS, Vincent PEYTEL, Laurent MONCEL, Marcel PATIN, Bernard BOURBONNAIS, Bernard COQUET, Olivier PERROT, Nicolas POUSSINEAU ;

Date de la convocation 23/05/2019

Conseil syndical du 01/07/2019

Certifiée exécutoire par :

Transmission en préfecture le :
04/07/2019

Affichage syndical le : 04/07/2019

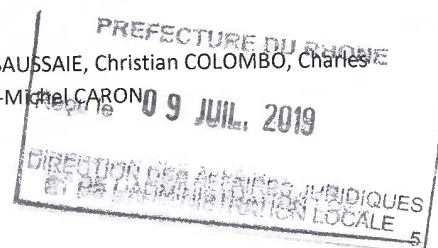
Absents représenté(s) :	Par :
Jean-Luc POIRIER	Pierre-Antoine COLLIN
Denis VERKIN	Max VINCENT
Pascal DAVID	Marcel PATIN
Romuald DELABIE	Nicolas POUSSINEAU

Étai(en)t absent(s) :

Antoine DUPERRAY, Bruno LASSAUSSE, Christian COLOMBO, Charles MONNERET, Gérard KECK, Jean-Michel CARON

Secrétaire de Séance élu :

Jean-Claude GRANGE



Le **lundi 1er juillet 2019**, les membres du Conseil Syndical sont réunis, régulièrement convoqués par courriel du 23/05/2019, dans la salle du Conseil Municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Délibération du Conseil Syndical n° 2019-07-01

**ACQUISITIONS FONCIERES SUR LA COMMUNE DE SAINT ROMAIN AU MONT D'OR PARCELLES AB 687 ET AB 688
AVEC PETIT BATIMENT**

RAPPORTEUR : BERNARD BOURBONNAIS – VICE-PRESIDENT CHARGE DES FINANCES ET DU FONCIER

Les Dans le cadre de la veille foncière, et suite à une préemption PENAP de la Métropole de Lyon, il est proposé que le SMPMO se porte acquéreur des parcelles AB 687/AB 688 d'une surface totale de 13 à 44 ca situées en zone A PENAP EBC et périmètres des ABF.

Au regard des enjeux agricoles et du projet de réintroduction d'une activité agricole sur le secteur de Saint Romain au Mont d'Or, il a été proposé à la Métropole de Lyon, les évaluations suivantes :

IDENT PARCELLE	NUMERO	SURFACE DGI	NATURE	Prix au m2	Prix total
AB687	687	4a 44 ca	Bois-Taillis		7 000
AB688	688	9 a	Bois-tallis		10 500

Le montant de la vente s'élève à 17 500 € hors frais de notaire et hors frais SAFER qui s'élèvent à 1050 euros TTC.

Les frais SAFER s'élèveront au regard des tarifs définis dans la convention SAFER-SMPMO à 17 500 euros

Il est proposé au conseil syndical d'acquérir lesdites parcelles, d'autoriser le Président à signer les actes notariés correspondants et tous documents nécessaires à ces acquisitions.

*Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Suivent au registre les signatures des membres présents.*

*Copie certifiée conforme,
A Limonest, le 01/07/2019*

Max Vincent
Président

